



Voyagez en toute sérénité avec ML



Vous partez bientôt en voyage à l'étranger ? Alors, n'oubliez pas d'emporter avec vous **la carte européenne d'assurance maladie (CEAM)**, gratuite. Elle prouve que vous êtes en ordre d'assurance maladie obligatoire et vous donne droit à un remboursement des frais par une mutualité étrangère.

Comment puis-je demander la CEAM ?

ÉTAPE 1 :

Assurez-vous d'être en ordre de cotisations pour l'assurance maladie obligatoire.

ÉTAPE 2 :

Demandez votre CEAM via :

A) Votre mutualité

Prenez directement contact avec votre mutualité via www.ml.be > [contact](#).

B) My ML

Commandez votre CEAM en ligne en seulement quelques clics !



Pas encore de compte My ML ?

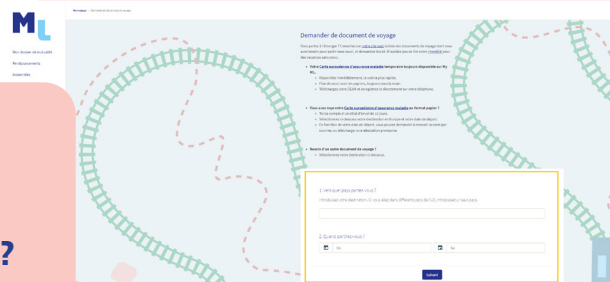
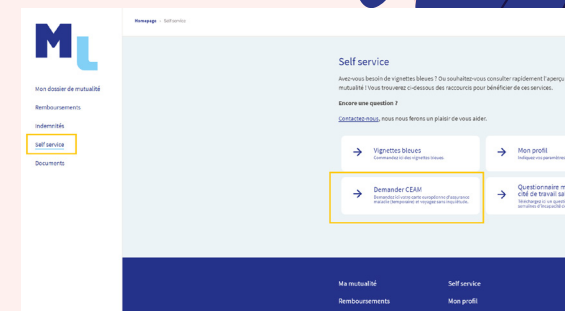
Créez un compte aujourd'hui via www.ml.be/MyML ou laissez-vous guider par Max, notre assistant digital !

Étape 1

Lorsque vous êtes connecté à My ML, choisissez l'onglet « **Self service** » puis cliquez sur le raccourci « **Demander CEAM** ».

Étape 2

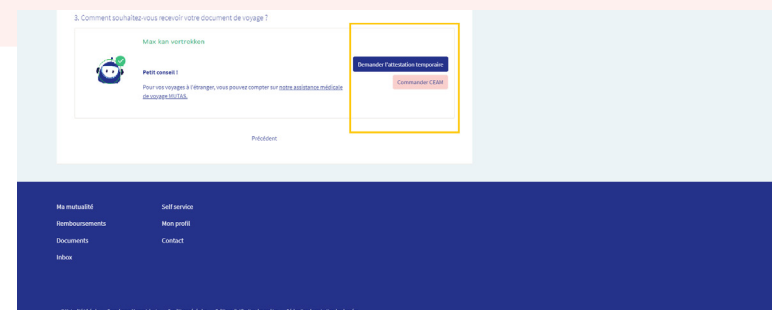
Indiquez le pays dans lequel vous vous rendez et remplissez les dates de votre séjour. Cliquez sur « **Suivant** ».



Étape 3

Cliquez sur le bouton « **commander CEAM** ». Nous vous envoyons votre CEAM par la poste dans les dix jours ouvrables.

Votre départ est prévu plus tôt ? Ne vous inquiétez pas ! Via My ML, vous pouvez demander une **CEAM temporaire** qui apparaîtra dans votre **boîte de réception My ML** dans la demi-heure qui suit. Pour ce faire, cliquez sur le bouton « **Demander l'attestation temporaire** ». Vous pourrez ainsi partir en voyage en toute tranquillité.



Saviez-vous que...

Lorsque vous introduisez un pays hors **Union européenne** à l'étape 2, vous pouvez également demander **un document de séjour provisoire alternatif** via My ML si ce pays figure sur la liste des pays avec lesquels il y a des accords ? À l'étape 3, si vous recevez un message vous indiquant que vous ne pouvez pas demander de document de séjour provisoire, prenez contact avec votre mutualité.